



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 6500

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la survie du peuple hmong au nord du Laos. En effet, les Hmongs sont soumis à des graves atteintes à leurs droits humains les plus élémentaires. C'est une véritable extermination à laquelle la communauté internationale assiste sans réaction. Alors que cette ethnie comptait plus de 8 000 membres en 1989, ils n'étaient plus que 4 000 en 2000 et moins de 800 en 2004. Les Hmongs n'ont jamais failli à leurs engagement après s'être rangés aux côté des Français, dès le début de l'occupation japonaise en 1940. Jusqu'en 1954, ils participèrent aux combats contre les forces viêt-minh. Peu de temps avant la chute de Diên Biên Phu, une troupe de 2 000 partisans décida seule d'aller à marche forcée porter secours aux assiégés. Alors qu'au Laos, l'intervention de la France est urgente, indispensable, tant au plan humanitaire qu'en raison d'un passé commun et d'une dette morale envers ceux que nous avons abandonnés à leur sort après Genève, sans même les informer de la fin des combats, il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises afin de sauver les derniers représentants d'un peuple et garantir le respect des droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6500

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6029

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7461